

Exclusion de la mention sur le bulletin 2 du casier judiciaire

Par FabienS, le 25/08/2009 à 18:15

Bonjour,

J'ai pris connaissance d'une mention sur le bulletin 2 de mon casier judiciaire. N'ayant pas souvenir d'avoir été condamné, je ne peux malheuresement pas entreprendre les démarches pour exclure ces mentions.

Existe t il une solution pour connaitre les faits qui me sont reprocher sur ce bulletin ?

D'avance merci

Fabien

Par cram67, le 22/09/2009 à 08:19

quelle est la mention exacte portée sur votre B2 ? la date de condamnation ainsi que votre âge actuel...?